



Assemblée générale

Distr. générale
11 avril 2017
Français
Original : russe

Soixante et onzième session
Point 31 de l'ordre du jour
Prévention des conflits armés

**Lettre datée du 28 mars 2017, adressée au Secrétaire général
par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente
de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte d'une communication relative aux actes de vandalisme perpétrés contre des établissements bancaires en Ukraine, que la Douma d'État de l'Assemblée générale de la Fédération de Russie a adressée aux parlements des États européens, au Parlement européen, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au Secrétaire général du Conseil de l'Europe (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 31 de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) P. Iliichev



Annexe à la lettre datée du 28 mars 2017 adressée au Secrétaire général par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Communication relative aux actes de vandalisme perpétrés contre des établissements bancaires en Ukraine, adressée par la Douma d'État aux parlements des États européens, au Parlement européen, à l'Assemblée parlementaire de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, à l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe et au Secrétaire général du Conseil de l'Europe

Les députés de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale de la Fédération de Russie expriment leur vive indignation face aux actes de vandalisme qui ont été perpétrés contre des établissements bancaires en Ukraine, les violences ayant culminé les 14 et 15 mars 2017. Ces actes illicites ont paralysé l'activité de Sberbank et d'Alfa Bank qui gèrent les comptes de millions de déposants et de clients, et emploient des milliers de citoyens ukrainiens.

Les forces de l'ordre ukrainiennes n'ont pas pris les mesures de répression de ces actes illicites, mettant en danger la vie et la santé des employés des institutions bancaires visées. Pour la première fois dans l'histoire moderne de l'Europe, ceux-ci ont été bloqués à l'intérieur des locaux assiégés; en outre, les hauts responsables politiques ukrainiens ont incité, par leurs déclarations, des éléments néonazis à commettre des violences.

Au lieu de s'acquitter de l'obligation de rétablir l'ordre, qui lui incombe en vertu de la Constitution, le Président ukrainien a ordonné que des sanctions soient imposées aux institutions bancaires russes, lesquelles ont été pourtant enregistrées conformément à la législation ukrainienne, détiennent une part importante d'intérêts dans le système bancaire du pays et respectent rigoureusement le droit national.

Il va sans dire que ces actes sont contraires aux normes fixées par le droit international, contrevenant notamment aux obligations faites à l'Ukraine par sa qualité de membre du Conseil de l'Europe et à celles découlant de l'accord d'association qu'elle a conclu avec l'Union européenne, nuisent au climat des affaires national et creusent les difficultés économiques auxquelles le pays fait face.

Les députés de la Douma d'État exhortent leurs homologues européens qui ont ratifié l'accord d'association entre l'Union européenne et l'Ukraine à utiliser pleinement leurs pouvoirs pour mettre un terme aux actes criminels et aux violences perpétrés sur le territoire ukrainien, et à juger comme il se doit l'action des autorités ukrainiennes.

L'histoire nous a enseignés qu'il était dangereux de fermer les yeux sur des actes à caractère néonazi. La série d'actes criminels et d'explosions de violence survenus en Ukraine doit cesser.

(Signé) V. V. Volodine
Président de la Douma d'État de l'Assemblée fédérale
de la Fédération de Russie
Moscou, le 17 mars 2017